

Plan d'économies pour le conseil général P 5

Le Département se serre la ceinture

RESTRICTIONS Le président du conseil général, Éric Ciotti, a annoncé, hier, un plan d'économie de 61 M€ pour 2010 qui ne sera pas sans conséquences

« Nous allons réduire le train de vie de la maison, a annoncé, hier, le président du conseil général. Je fais comme n'importe quel ménage, a précisé Éric Ciotti. Puisque nos ressources ont diminué nous allons aussi baisser, dès cette année, le niveau de nos dépenses. » Les Alpes-Maritimes au pain sec? Au travers de 20 mesures phares la collectivité départementale veut, en effet, économiser près de 61 millions d'euros de deniers publics en 2010. Si certaines de ces restrictions budgétaires seront indolores pour les Azuréens, d'autres, en revanche, risquent

de ne pas passer inaperçues. Pas question toutefois de toucher à « l'opérationnel », Éric Ciotti l'affirme : « Ce plan d'économies ne doit pas affecter la qualité du service public qu'il soit délivré directement par le conseil général ou par ses délégataires. » Car en matière sociale notamment, l'une des principales prérogatives de la collectivité départementale, ce sont souvent des associations qui assurent les prestations aux usagers en contrepartie de subventions départementales. Et elles aussi vont devoir se serrer la ceinture. « Nous avons demandé à nos part-

naires de faire les mêmes efforts budgétaires que nous, explique Éric Ciotti. Nous espérons ainsi économiser 10 millions d'euros. »

Mutualisation et rationalisation

Mais comment s'assurer que les prestations fournies ne pâtiront pas de ces coupes claires? « En lançant un audit dans chacune des sept grandes associations auxquelles nous avons donné une délégation de service public. » La chasse au gaspi est lancée. Et en tout premier lieu au sein même de

la collectivité départementale. Le parc de véhicules va encore être réduit. Leur entretien va être mutualisé avec celui du service départemental d'incendie et de secours... « Mutualisation », c'est le mot d'ordre lancé par le député Éric Ciotti. Tout comme « rationalisation ». Plus question, par exemple, que le Département loue au prix fort des locaux en ville, alors qu'il héberge à prix cassé des services de l'État au sein du centre administratif : « Nous allons rapatrier nos services. » Quitte à supprimer au passage

quelques directions. Histoire de faire un peu de place... et surtout de dépoussiérer l'organigramme : l'objectif est de supprimer 400 postes d'agents départementaux d'ici au 1^{er} janvier 2014... « En commençant par le haut de la hiérarchie », annonce encore Éric Ciotti. Mais au-delà des économies de fonctionnement, un certain nombre d'investissements vont être affectés. Pas forcément supprimés, mais redimensionnés. L'heure n'est décidément plus aux dépenses de confort.

ÉRIC GALLIANO

Fort de la Revère : Au revoir Monsieur Hulot

Le principal investissement qui fait les frais du plan d'économie budgétaire, dévoilé hier par le conseil général, est la réhabilitation du fort de la Revère sur la commune d'Eze. La fondation Nicolas Hulot devait y installer, d'ici à 2012, son centre de développement durable et travailler notamment sur la préservation de la biodiversité dans la région. Les frais d'aménagement devaient être la charge de la collectivité départementale qui, du coup, va écono-



Le centre de développement durable de la fondation Nicolas Hulot ne sera pas installé à la Revère.(Photo Richard Ray)

miser 15 millions d'euros sur les exercices à venir.

Pour autant l'abandon de ce projet ne serait pas uniquement de son fait : « *La fondation Nicolas Hulot nous a fait savoir qu'à cause de la crise, elle n'était plus en mesure d'assurer les frais de fonctionnements. Nous ne réalisons donc pas l'investissement* », a expliqué Eric Ciotti qui n'abandonne pas pour autant toute idée de collaboration avec le fondateur d'Ushuaia. « *Elle pourrait malgré tout se faire dans le cadre du projet d'Eco Vallée.* »

LE BUDGET DÉPARTEMENTAL

1,37 milliard d'euros

C'est le montant du budget conseil général pour 2010. Soit 60 millions d'euros de moins que l'an passé. D'où ce plan d'économies.

Droits de mutation en baisse

L'une des principales ressources départementale est la taxe sur les droits de mutation. Or, elle a rapporté 110 millions d'euros de moins que l'an passé, même si le marché de l'immobilier montre des signes de reprise.

Frais de fonctionnement stables.

Ils représentent 960 millions d'euros et n'augmenteront pas en 2010. Ce qui ne veut pas dire que certains postes n'ont pas été revus à la hausse. Crise oblige, les dépenses sociales qui représentent la moitié de ces frais augmentent pour leur part de 4,5 %. Il a donc fallu procéder à des arbitrages. « *Forcément difficiles* », a reconnu Eric Ciotti.

Orféo : le chant du cygne



Plus qu'une représentation, c'était devenu au fil des ans une véritable institution. Il faut dire que la Délégation départementale pour la musique, la danse et les arts vivants (ADEM06), voyait les choses en grand : près de 2500 écoliers azuréens réunis chaque année au travers de cinq représentations, au palais des Festival à Cannes, mais aussi sur la scène d'Acropolis, pour un opéra pas comme les autres. Car sur les planches, ce sont les enfants azuréens qui faisaient le spectacle. Il n'en sera rien cette année : trop cher ! Avec un budget de 900000 euros, le projet « Orféo » de l'ADEM06 vient d'être victime

du plan d'économies budgétaire du conseil général. Après 20 ans d'existence, cette association départementale perd d'ailleurs son autonomie. Ce satellite culturel est réintégré au sein des services départementaux.

Tout comme d'ailleurs l'Association d'économie montagnarde, le Syndicat mixte de la basse vallée du Var, syndicat mixte économique départemental Sophia Alpes-Maritimes (SAM), ou encore celui pour l'aménagement du plateau Tercier (Symiagel). En reprenant leurs activités en régle le conseil général espère économiser 1 million d'euros dès cette année.

LES AUTRES MESURES

Pas d'armée mexicaine

« Quand il y a trop de chefs, il n'y a plus de chef. » C'est du moins l'avis d'Eric Ciotti qui a annoncé que l'allègement de la masse salariale du conseil général se fera d'abord dans les « hautes strates administratives ». Cette année, ce sont 150 postes d'agents départementaux qui vont ainsi être supprimés. Pour cela un départ à la retraite sur deux ne sera pas remplacé.

Subventions contre factures

Les syndicats mixtes ainsi qu'un certain nombre d'associations (de la CCI au Comité régional pour le tourisme en passant par la Fondation Sophia) vont voir leurs subventions baisser de 10 %. Quant aux autres, elles devront désormais justifier sur facture de son emploi pour percevoir l'aide consentie par le conseil général.

Pas d'aide aux maisons de retraite trop chères

Tous les établissements recevant des personnes âgées affichant un tarif journalier supérieur à 58 euros ne recevront plus d'aide du conseil général.

Moins de voitures, c'est aussi moins d'essence

Une économie peut en créer une autre. Le Département qui dispose d'un parc automobile de 500 véhicules va en supprimer 50 cette année. Soit 10 %. C'est aussi l'économie de carburant que la collectivité compte faire. Soit au total un million d'euros de moins d'argent public.

L'union fait la force

Pour mieux négocier les prix de ses fournitures, le conseil général va grouper ses commandes avec d'autres collectivités et notamment la communauté urbaine.

L'État menacé d'expulsion !

Le département loue pour 1,2 million d'euros de locaux au 400 Promenade des Anglais, à Nice-La Plaine ou encore à Space. Dans le même temps, la collectivité est propriétaire d'espaces au sein du CADAM qu'elle concède à l'État contre des loyers modérés. « Soit l'État devra payer plus cher, soit il devra déménager pour que nous puissions rentrer chez nous », a annoncé Eric Ciotti.

Economies sur les routes et les gymnases

L'heure n'est plus aux dépenses inutiles. On l'aura compris : si le conseil général n'entend pas abandonner ses missions, il se contentera désormais du nécessaire. Exemple type : le plan de construction de gymnases dans les collèges va être calibré. Plus question de bâtir des équipements de types « C » ; on se satisfera de types « B ». Concrètement ? Cela veut dire des équipements sportifs plus petits et sans gradins. *« Cela ne changera rien pour la pratique du sport des collégiens, assure Eric Ciotti. Par contre, si les communes veulent s'en servir d'équipement de proximité pour les associations, comme c'est souvent le cas, elles devront désormais en assumer le coût. Si elles veulent, notamment, des gradins pour pouvoir organiser des rencontres sportives, ce sont elles seules qui les financeront. »*

Les communes du Cannet et de

Cagnes-sur-Mer sont prévenues : si elles veulent que les futurs gymnases des collèges Emile-Roux et des Bréguières soient de type « C », elles devront mettre la main à la poche. Idem pour les ronds-points. Le conseil général en construit une douzaine par an, *« souvent à proximité immédiate de l'entrée des villes »*. Du coup, il consentait souvent à un effort *« d'ornement »* qu'il ne veut plus assumer à la place des communes. Eric Ciotti estime ainsi pouvoir économiser 500 000 euros par rond-point. Côté routes, le président du conseil général pense économiser la bagatelle de 10 millions d'euros dès cette année, notamment grâce à l'emploi d'un enrobé à froid, plutôt que du goudron chaud lors de leur réfection.